



Aujourd’hui le 10 novembre, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 117 151 cas confirmés de personnes infectées au Québec (une hausse de 1 162 cas), 534 personnes sont hospitalisées (baisse de 6), dont 82 personnes sont aux soins intensifs. 38 nouveaux décès s’ajoutent, pour total qui s’élève à 6 493. De ces 38 décès, 9 sont survenus dans les 24 dernières heures, 27 sont survenus entre le 3 et le 8 novembre, 1 est survenu avant le 3 novembre et 1 est survenu à une date inconnue. Les prélèvements réalisés le 8 novembre s’élèvent à 18 911, pour un total de 3 342 770.

Tableau synthèse de l’évolution des données

Date	Cas confirmés	Décès	Hospitalisations	Hospitalisations aux soins intensifs	Prélèvements réalisés
3 novembre	1 029	20	539 (+13)	81 (-4)	27 326
4 novembre	1 138	22	538 (-1)	82 (+1)	28 807
5 novembre	1 133	19	539 (+1)	77 (-5)	30 919
6 novembre	1 234	23	523 (-16)	78 (+1)	25 855
7 novembre	1 397	15	527 (+4)	77 (-1)	21 115
8 novembre	1 169	21	540 (+13)	76 (-1)	18 911
9 novembre	1 162	9	534 (-6)	82 (+6)	ND

Prendre note que les données sont présentées en fonction de leur jour de saisie. Elles sont extraites à 16 h à la date indiquée et couvrent les 24 heures précédentes. Toutefois, la disponibilité des données sur les prélèvements comporte un délai supplémentaire de 24 heures et celles-ci correspondent au nombre de prélèvements réalisés à la date indiquée.

ÉTAT DE LA SITUATION DE LA PANDÉMIE AU QUÉBEC

Lors d’un point de presse tenu à 13 h, le premier ministre du Québec, François Legault, accompagné du ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, et du directeur national de la santé publique, D^r Horacio Arruda, a fait le point sur la situation de la pandémie au Québec.

Il a indiqué que depuis quelques jours on constate une augmentation du nombre de cas. Il a indiqué que bien que la situation est stable dans la plupart des régions, certaines régions sont préoccupantes :

- Trois régions seulement avec peu de cas : Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord et Bas-Saint-Laurent

- Neuf régions stables : Montréal, Laval Laurentides, L'Outaouais, Montérégie, Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, L'Estrie, Nord-du-Québec
- Cinq régions sont inquiétantes : Saguenay-Lac-Saint-Jean, Lanaudière (Joliette), Mauricie, Centre-du-Québec, Gaspésie.

Le premier ministre a indiqué que les chiffres démontrent que le Québec semble moins affecté que le reste du monde dans cette deuxième vague.

Le premier ministre a indiqué qu'après deux semaines de mises en place de nouvelles mesures restrictives (fermetures restaurants, gyms, salles de spectacle), les indicateurs démontrent la nécessité d'être encore plus prudent. Ainsi, il a annoncé le maintien de ces mesures au moins jusqu'au 23 novembre. Il a toutefois rappelé que les mesures en place permettent que 97 % des enfants fréquentent l'école et que la majorité des entreprises poursuivent leurs activités. Il a rappelé que les mesures sanitaires visent à sauver des vies et protéger le réseau de la santé.

Il a ajouté que les efforts collectifs visent également à sauver Noël bien que les « gros partys » sont d'emblée à oublier.

Il a indiqué que le gouvernement ne souhaite pas ajouter de nouvelles mesures, mais a rappelé que le respect des mesures sanitaires en place, notamment dans les cinq régions préoccupantes, est primordial. Il a par ailleurs rappelé la nécessité de s'isoler en cas de symptômes. Enfin, il a remercié les Québécois pour leurs efforts.

Concernant la distribution d'un éventuel vaccin, le ministre de la Santé a indiqué que des achats sont déjà sécurisés, notamment pour de l'équipement de réfrigération, pour assurer un déploiement efficace du vaccin.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL ET RÉGIONAL - RÉSEAU ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC : 97,5 M\$ POUR RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRENEURS DANS TOUTES LES RÉGIONS

Le président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers, a salué ce matin l'annonce de la ministre déléguée au Développement économique régional et du ministre de l'Économie et de l'Innovation relative à la création d'Accès entreprise Québec qui vise à renforcer les services d'accompagnement et d'investissement offerts aux entrepreneurs et aux entreprises dans toutes les régions du Québec et ainsi accélérer le développement économique régional.

Il a indiqué que l'annonce de la mise en place du réseau Accès entreprise Québec et des mesures qui seront adoptées vont permettre de bonifier l'accompagnement et le soutien aux entrepreneurs. Il a assuré que nos élus et nos responsables des services de développement économique dans les MRC partout au Québec se mobiliseront encore davantage pour leur permettre de réaliser leurs projets. Enfin, il a salué l'ouverture et le travail du gouvernement du Québec et s'est engagé à tout mettre en œuvre pour assurer le succès de cette nouvelle approche.

La mise en place du réseau Accès entreprise Québec s'accompagne d'une somme de 97,5 millions de dollars sur cinq ans octroyée par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI). De ce montant,

90 millions de dollars serviront à l'ajout de ressources dans les municipalités régionales de comté (MRC) et 7,5 millions de dollars seront réservés pour améliorer les compétences des ressources, le développement d'outils d'intervention, le maillage et la synergie des interventions entre les régions.

Accès entreprise Québec sera la porte d'entrée des entreprises vers les services et les organismes voués aux entrepreneurs. Le gouvernement du Québec veut s'assurer que les entreprises ont accès à des services d'accompagnement, de capital de croissance et d'investissement de haute qualité comparables d'une région à l'autre et respectueux des spécificités régionales. De plus, l'objectif est d'augmenter le nombre d'entreprises qui réussissent et de faire valoir le rôle de chaque MRC selon une approche complémentaire d'accompagnement et de financement des entreprises avec Investissement Québec régional, national et international. Les MRC sont maintenant clairement la porte d'entrée des entrepreneurs sur nos territoires. La ministre a mentionné que la mise en place de ce réseau se fera avec la FQM.

Le gouvernement compte également adapter les fonds locaux d'investissement (FLI) aux nouvelles réalités auxquelles les entrepreneurs et les entreprises sont confrontés et continuer de collaborer avec les MRC afin de compléter le réseau des fonds locaux de solidarité (FLS), le fonds Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD) et les autres sources de financement régionales.

La coordination d'Accès entreprise Québec sera assurée par le MEI, qui s'adjoindra un comité d'orientation national composé des principaux acteurs du développement économique dans les régions. La mise en œuvre sera réalisée en partenariat avec la Fédération québécoise des municipalités et d'autres partenaires.

Le communiqué du gouvernement est disponible [ICI](#).

Informations supplémentaires du ministère concernant cette annonce

Chaque MRC ou municipalité exerçant des compétences de MRC recevra un montant total de 900 000 \$ pour la période de 2020-2021 à 2024-2025, correspondant au montant nécessaire pour l'embauche de deux ressources (estimé à 200 000 \$ par année).

Sont exclues de la mesure, les villes de Montréal et Québec, ainsi que l'Administration régionale Kativik et le Gouvernement de la nation crie. Ces territoires sont déjà couverts par des ententes particulières qui les lient au gouvernement du Québec.

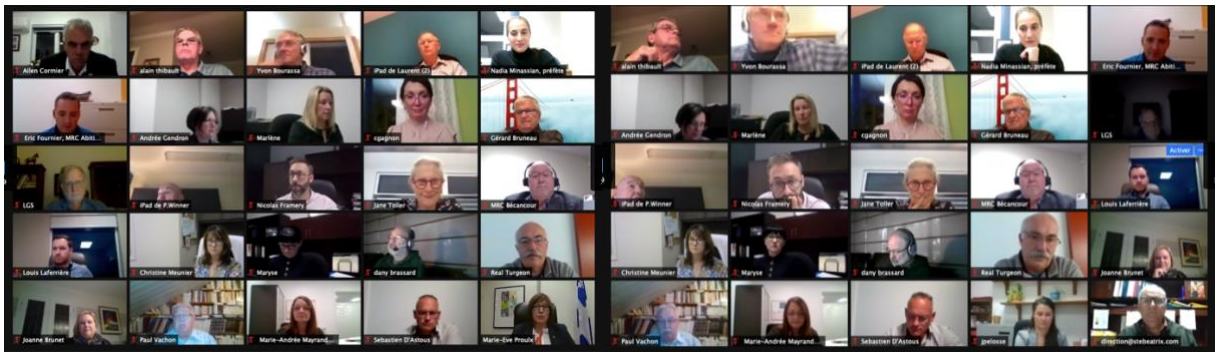
Les autres MRC seront automatiquement admissibles. Le cas échéant, une MRC pourra confier les ressources ajoutées à son organisme délégataire.

Une convention d'aide financière sera acheminée aux MRC dans le but d'entamer le déploiement des ressources sur le territoire au cours de la présente année financière. Elle proposera notamment à la MRC qu'elle détermine quelles sont les stratégies d'accompagnement, un plan d'intervention et d'affectation des ressources, qu'elle entrevoit mettre en œuvre avec les ressources supplémentaires et les objectifs qu'elle se fixe pour son territoire.

Pour poursuivre les efforts de mieux ancrer les services locaux aux entreprises et dynamiser ceux-ci, il sera également proposé à chaque MRC de s'adjoindre un comité aviseur pour orienter et déterminer les projets à soutenir, ceux à référer et ceux à prospecter.

Au cours des prochains jours, une infolettre du ministère sera acheminée aux MRC pour les informer des détails de la mesure.

Pour communiquer le contenu de ces annonces aux élus-es du territoire, près de 250 personnes ont participé à une Assemblée spéciale virtuelle des MRC.



OUVERTURE DES CENTRES DE GLISSE ET DE PLEIN AIR

La ministre du Tourisme a annoncé que, suivant l'autorisation donnée par la Direction générale de la santé publique, les Québécois pourront profiter des activités hivernales offertes dans les centres de glisse et les centres de plein air cet hiver. Les motoneigistes auront pour leur part accès aux relais et aux refuges faisant partie du grand réseau de sentiers de motoneige sur le territoire.

Ainsi, les centres de glisse pourront accueillir la clientèle en respectant des mesures sanitaires, telles que le contrôle de l'achalandage, la mise en place de zones distinctes pour la prise et la remise des chambres à air ainsi que leur nettoyage et leur désinfection réguliers.

Pour leur part, les centres de plein air offrant des activités telles que le ski de fond, la raquette et la randonnée hivernale pourront eux aussi opérer en mettant en place des mesures sanitaires. Notamment, les refuges de ski de fond pourront être accessibles, peu importe le palier d'alerte de la région, mais avec un contrôle de l'achalandage et une fréquence de nettoyage et de désinfection augmentée et ajustée en fonction de la fréquentation. Ces orientations seront les mêmes pour les refuges de motoneige.

En plus des mesures du [Plan de sécurité sanitaire COVID-19 de l'industrie touristique](#), qui comprend des règles de base applicables à l'ensemble du secteur touristique, les centres de glisse, les centres de plein air et les relais de motoneige devront mettre en place des mesures sanitaires élaborées pour les stations de ski (accessibilité au chalet et aux services selon les paliers d'alerte des régions, port du couvre-visage de type cache-cou lors de la pratique de l'activité extérieure, distanciation dans les files d'attente, etc.) et celles pour le tourisme d'aventure et les parcs régionaux. En zones rouges, il pourra être possible de manger son lunch à l'intérieur d'un refuge, selon les règles en vigueur sur le site. Notons enfin que, s'ils ne sont pas interdits, les déplacements interrégionaux demeurent non recommandés.

Le communiqué est disponible [ICI](#).

MODULATION DU RÉGIME FORESTIER

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a dévoilé vendredi dernier des mesures pour améliorer à court terme l'environnement d'affaires du secteur forestier. Parmi les changements annoncés, on trouve notamment :

- une révision des mécanismes de mise en marché des bois afin d'assurer une juste valeur marchande des bois sur pied;
- l'optimisation des processus de planification forestière pour offrir une meilleure prévisibilité;
- l'amélioration de l'environnement d'affaires de l'industrie forestière.

Vous trouverez le communiqué du MFFP [ICI](#).

Vous trouverez ici la réaction de la FQM [ICI](#).

Par ailleurs, M. Luc Simard, président du Regroupement des communautés forestières de la FQM est co-signataire d'une lettre publiée dans le Journal de Québec et de Montréal vendredi dernier ainsi que dans les journaux du Groupe Capitales Médias de samedi. Vous pouvez la consulter [ICI](#).

MISE À JOUR DES PALIERS D'ALERTE RÉGIONALES

Le ministre de la Santé et des Services sociaux a annoncé hier que la région sociosanitaire de l'Estrie passe au palier d'alerte maximale (rouge).

Les mesures associées à ce changement de zone entreront en vigueur le jeudi 12 novembre, dès 00 h 01. Toutefois, celles concernant le milieu scolaire et sportif entreront en vigueur dès le 13 novembre.

Par ailleurs, insistons sur l'importance, dans l'ensemble des régions du Québec, de ne pas relâcher les efforts afin de diminuer la propagation du virus, notamment en limitant ses contacts. Rappelons également qu'afin de prévenir les éclosions dans les milieux de travail, le télétravail doit continuer d'être favorisé lorsque possible.

Les mesures applicables pour les zones rouges sont en ligne au [Québec.ca/zonerouge](https://quebec.ca/zonerouge).

Le communiqué peut être consulté [ICI](#).

SITUATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Les documents qui suivent présentent, à titre indicatif, un portrait global de la situation dans les centres de services scolaires ou commissions scolaires et les établissements scolaires concernant la COVID-19 en date du 9 novembre 16 h.

Pour consulter les faits saillants, cliquez [ICI](#).

Pour la liste des écoles, cliquez [ICI](#).

PANDÉMIE DE LA COVID-19 - LA TENDANCE OBSERVÉE AU COURS DES TROIS DERNIÈRES SEMAINES SE POURSUIT

La mise à jour des deux rapports produits par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS), sur la base des données colligées jusqu'au 1^{er} novembre 2020, démontre que les projections pour l'ensemble du Québec ne prévoient pas de dépassement des capacités hospitalières dédiées à la COVID-19 au cours des quatre prochaines semaines. Cette tendance est particulièrement constatée dans la région de Montréal. Comme observé la semaine dernière, les projections pour les autres régions du Québec montrent une plus grande incertitude et n'excluent pas la possibilité d'un dépassement des capacités hospitalières. Comparativement aux quatre dernières semaines, la proportion des cas avec hospitalisation anticipée diminue dans les régions de Montréal, de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches.

Notons que le nombre de nouveaux cas est en légère hausse par rapport à la semaine précédente.

Pour prendre connaissance des rapports de l'INESSS, cliquez [ICI](#).

Pour consulter le communiqué du ministre de la Santé et des Services sociaux, cliquez [ICI](#).

POINT DE PRESSE DU PREMIER MINISTRE DU CANADA

En point de presse ce matin, le premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, a indiqué que le virus se propage rapidement et que le nombre de cas est important. Il a rappelé les mesures d'aide mises en place pour les entreprises et les citoyens.

Il a rappelé l'importance de maintenir des mesures pour limiter la propagation du virus malgré les préoccupations économiques. **Il s'est adressé aux premiers ministres des provinces et aux maires en rappelant l'importance d'agir promptement pour protéger la santé publique et a indiqué que le gouvernement serait là pour les soutenir s'ils avaient des besoins supplémentaires.**

Il a par ailleurs annoncé qu'un nouveau test rapide de dépistage (15 minutes) avait été approuvé par Santé Canada et que les premiers tests seraient distribués dans les semaines à venir.

Le premier ministre a indiqué que les nouvelles encourageantes sur le candidat-vaccin de Pfizer ne signifient pas qu'on puisse baisser la garde dans le respect des consignes sanitaires. Il a rappelé la conclusion d'entente pour des millions de doses et a assuré que le gouvernement continue de soutenir la recherche.

Justin Trudeau a également annoncé un investissement de 20 millions \$ pour la mise sur pied d'un fonds d'urgence à l'appui des organismes de vétérans.

Rappelons qu'hier, le premier ministre Justin Trudeau a annoncé un financement supplémentaire de 750 millions de dollars dans le Fonds pour la large bande universelle, pour un investissement total de 1,75 milliard de dollars afin de connecter les entreprises et les familles dans les communautés mal desservies au cours des six prochaines années. Le programme comprend également un volet de réalisation rapide de 150 millions de dollars doté d'un processus de demande accéléré pour permettre le déclenchement immédiat de projets prêts à être réalisés.

DES FORMATIONS AU PLUS PRÈS DE VOUS

Saviez-vous que toutes les formations de la FQM sont accessibles en classes virtuelles ?

- [La gestion financière municipale](#) : le mardi 17 et le mercredi 18 novembre 2020 de 17 h 30 à 20 h 30
- [Le service à la clientèle](#) : le vendredi 20 novembre 2020 de 9 h à 12 h
- [Atelier-pratique : L'entrevue radio et télé](#) : Le samedi 21 novembre 2020 de 9 h à 16 h
- [Le marketing territorial, mode d'emploi pour les municipalités et les MRC](#) : le samedi 21 novembre 2020 de 9 h à 16 h
- [Générez un succès dans vos projets](#) : le jeudi 26 novembre 2020 de 13 h 30 à 20 h 30
- [La préparation et la participation des élus-es aux assemblées du conseil municipal](#) : le jeudi 26 et le vendredi 27 novembre 2020 de 9 h à 12h
- [MRC, les clés d'une gouvernance régionale efficace](#) : le vendredi 27 novembre 2020 de 9 h à 12 h
- [La planification stratégique \(nouvelle formule\)](#) : le vendredi 27 novembre 2020 de 13 h à 16 h
- [La nécessité d'un travail d'équipe du Maire et de la Direction générale](#) : le samedi 28 novembre 2020 de 9 h à 12 h
- [Parler en public – Atelier pratique](#) : le samedi 28 novembre 2020 de 9 h à 16 h

- [Sécurité civile: les élus-es, la loi et la prévention](#) : le mercredi 16 et le jeudi 17 décembre 2020 de 9 h à 12 h

Avez-vous déjà réservé votre place pour les prochains webinaires?

CONFÉRENCES WEB

- Le mercredi 11 novembre 2020, à 14 h - [Tribune des municipalités sur les besoins en recherche sur l'eau](#)
- Le jeudi 12 novembre 2020, à 14 h - [Planifier et intégrer l'agriculture urbaine dans sa municipalité](#)
- Le mardi 17 novembre 2020, à 14 h - [La Berce du Caucase, lutter efficacement contre une plante envahissante toxique](#)
- Le mardi 24 novembre 2020, à 14 h - [L'accès aux documents et les élus: les grands enjeux](#)
- Le mardi 8 décembre 2020, à 14 h - [Médias sociaux : Faire face à l'intimidation par une gestion adaptée des commentaires](#)
- Le mardi 19 janvier 2021, à 14 h - [Faire cheminer un dossier auprès des autres paliers du gouvernement](#)
- Le jeudi 21 janvier 2021, à 14 h - [Solutions de la SCHL et meilleures pratiques municipales pour le développement de logements abordables](#)
- Le mardi 26 janvier 2021, à 12 h 15 - [Midi-causerie en relations du travail](#)
- Le mardi 26 janvier 2021, à 13 h 45 - Tribune des municipalités sur les besoins en recherche sur l'eau : Session 2
- Le mardi 9 février 2021, à 14 h - [Organisation et fonctionnement de l'état québécois](#)
- Le jeudi 11 février 2021, à 9 h - [La loi concernant les droits sur les mutations immobilières, quoi de neuf?](#)
- Capsule vidéo : Gérer à distance en mode télétravail ([Disponible ici](#))

CAFÉS WEB

- Le mardi 17 novembre 2020, à 9 h - [La « Jauge » de l'évolution au temps de la COVID-19 : Un outil pour mieux situer les besoins d'amélioration et d'innovation des entreprises \(Café Web\)](#)
- Le mardi 1^{er} décembre 2020, à 9 h - [Le point sur le Québec manufacturier - L'ère des transitions au temps de la COVID-19 \(Café Web\)](#)
- Le mardi 15 décembre 2020, à 9 h - [Le programme d'accompagnement des entreprises à Revenu Québec: de l'aide pour vous aider à connaître vos obligations fiscales \(Café Web\)](#)
- Le jeudi 21 janvier 2021, à 9 h - [La relève d'entreprise par une coopérative : miser sur la pérennité! \(Café Web\)](#)

Besoin d'une session de rattrapage? [Cliquez ici.](#)

Les cours en formule privée

Tous les cours du Répertoire de formation sont offerts en formule privée et... à distance. Pour en savoir plus, communiquez avec nous au competences@fqm.ca.

Et toujours 25 % de remise pour les membres grâce au code promotionnel transmis à votre municipalité.

Toute une équipe à votre service!

- Un conseil, une question : competences@fgm.ca
- Votre Répertoire complet de formation municipale de la FQM, de l'ADMQ, de la COMBEQ et de la MMQ : téléchargez-le dès à présent en cliquant [ICI](#).

La formation municipale à distance

